



REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

L'**adhésion** à la section BASKET du Club des Bruyères **engage l'adhérent** à respecter le règlement intérieur et à **participer activement à la vie du club**. Le Club des Bruyères est géré par des **bénévoles**. **En aucun cas il ne fournit, en contrepartie du paiement de l'adhésion, une prestation de services**. Il utilise des installations mises à sa disposition par la commune et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Droit à l'image

La signature de ce règlement vaut accord de l'adhérent (ou de son représentant légal) pour la diffusion et la publication, dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée, de **photographies** le représentant à l'occasion des activités habituelles de la section (activités sportives et manifestations extra-sportives organisées par la section), sur quelque support que ce soit (y compris Internet). **Vous pouvez vous opposer à ce droit** en le signalant dans votre espace personnel sur notre site.

Assurance

Tout adhérent joueur (en championnat ou en détente) a l'obligation d'avoir souscrit un contrat d'**assurance** Individuelle Accident – Responsabilité Civile. **Un contrat de base est compris dans l'offre de licence FFBB** mais **il est très fortement conseillé aux licenciés salariés de souscrire à une extension** permettant une prise en charge des frais suite à une blessure invalidante.

Entraînements

Les parents qui amènent les jeunes sur le lieu d'entraînement doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur pendant toute la durée de l'entraînement. À la fin de l'entraînement des enfants mineurs, les parents prennent en charge leur enfant et signent une **décharge de responsabilité si l'enfant rentre seul chez lui** (voir plus bas). Chaque joueur doit participer aux entraînements et aux compétitions. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur et son équipe le plus tôt possible.

Matches

Les horaires peuvent être consultés dans les salles d'entraînement, sur le site Internet du club (<http://crevin-basket.fr/>) et sur ses comptes Whatsapp, Instagram et Facebook. L'horaire des matches (ou de départ, pour les matches en déplacement) doit être respecté. **Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents, qui peuvent se concerter pour établir un planning**. **En cas d'indisponibilité, le parent doit prévenir suffisamment tôt l'équipe**.

Équipes

Les entraîneurs sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à la modifier pour garder la cohésion de l'effectif.

Comportement

Chaque adhérent doit adopter une **attitude sportive**. Il doit **respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu**. **Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée**. Les parents, les joueuses et les joueurs s'engagent à encourager les équipes dans un **état d'esprit de fair play**. **Les éventuelles pénalités financières facturées au club, sanctionnant un comportement individuel, seront refacturées à l'adhérent concerné, ou à son représentant légal**.

Implication

Chaque adhérent ou parent pourra être amené à assurer une tâche au sein du club (arbitrage, table de marque, buvette, etc.). Lorsqu'un adhérent ou un parent est désigné comme arbitre, marqueur ou chronométrateur, il doit être présent vingt minutes avant l'heure prévue de la rencontre. **En cas d'indisponibilité, la personne doit prévoir elle-même son remplacement**.

Adhésion et dotation

Le paiement d'une cotisation annuelle est obligatoire. Des facilités de paiement sont possibles. Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé sauf cas exceptionnel. En aucun cas, la part de la licence reversée au Comité Départemental, à la Ligue Régionale ou la Fédération Française de Basket Ball ne fera l'objet d'un remboursement.

Chaque joueur participant à un championnat reçoit une tenue qu'il devra restituer, en bon état, en fin de saison. Le coût des stages d'arbitrage et d'encadrement technique est entièrement pris en charge par la section.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres du club. Chacun doit pouvoir se sentir libre d'y adhérer et de le respecter. Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour une bonne marche du club.

Nom - Prénom de l'adhérent :

Date et signature de l'adhérent ou de son représentant légal :



FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ AUTORISANT UN ENFANT MINEUR À RENTRER CHEZ LUI SEUL

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Nom du parent/tuteur légal : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Je, soussigné(e), _____, en tant que parent/tuteur légal de _____, déclare par la présente autoriser mon enfant à rentrer chez lui seul après les séances d'entraînement ou les rencontres sportives organisé(e) par Crevin-Basket (section Basket du Club des Bruyères), ci-après dénommée "l'Organisation".

Je comprends et accepte que mon enfant assume la responsabilité de sa propre sécurité lorsqu'il rentre chez lui seul. Je reconnais que l'Organisation a pris des mesures raisonnables pour garantir la sécurité de mon enfant pendant l'activité/événement, mais que son voyage de retour à la maison est indépendant de l'Organisation.

En signant ce formulaire, je décharge expressément, exonère de responsabilité et renonce à tout droit de poursuite contre l'Organisation, ses dirigeants, ses employés, ses bénévoles et ses agents, de toute responsabilité découlant du trajet de retour de mon enfant après les activités/événements susmentionnés(es).

Je comprends que je suis responsable de m'assurer que mon enfant est suffisamment mature et capable de rentrer chez lui seul en toute sécurité. Je m'engage à fournir à mon enfant des instructions claires sur les itinéraires à suivre, les mesures de sécurité à respecter et les personnes à contacter en cas de besoin.

Je reconnais également que je suis responsable de fournir à mon enfant un moyen de transport approprié pour rentrer chez lui en toute sécurité, tel qu'un laissez-passer de transport en commun, un service de taxi ou tout autre moyen de transport approuvé.

En signant ce formulaire, j'atteste avoir lu et compris les termes de cette décharge de responsabilité et je consens librement et volontairement à ses conditions.

Date : _____

Signature du parent/tuteur légal :